

**MAIRIE DE CAMBO-LES-BAINS**

(Pyrénées-Atlantiques) 64250

OBJET

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 27 mai 2026

Délibération n°2026_09_01

DATE DE CONVOCATION
20 août 2026

Nombre de membres en
exercice : 16

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 13

**Extrait du Registre des Délibérations
du CONSEIL D'ADMINISTRATION
du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

COMMUNE DE CAMBO-LES-BAINS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)
DÉLIBÉRATION N° 2026_09_01

OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 27 mai 2026

*Séance du 8 septembre 2026***LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.123-4 et suivants ;

Vu le décret n°95-562 du 6 mai 1995 relatif aux Centres Communaux d'Action Sociale ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 27 mai 2026, transmis aux membres avec la convocation à la présente séance ;

Où l'exposé de Madame la Vice-Présidente, Emmanuelle MEYNIER ;

EXPOSÉ DES MOTIFS

Madame la Vice-Présidente présente aux membres du Conseil d'Administration le procès-verbal de la séance du 27 mai 2026, transmis avec la convocation à la présente séance. Ce procès-verbal retrace les délibérations et échanges intervenus lors de cette séance.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver ce procès-verbal, sans observation ou sous réserve des observations qui seraient formulées en séance.

DÉCISION**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

- Après en avoir délibéré,

- À l'unanimité (13 voix pour, 0 contre, 0 abstention),

DÉCIDE :

1. D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 27 mai 2026, sans observation

SIGNATURES

Fait à Cambo-les-Bains, le 8 septembre 2026.

Le Président du CCAS,

M. Peio ETXELEKU

